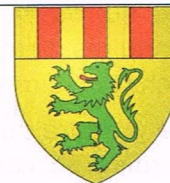




## BULLETIN MUNICIPAL N°4

JUIN 2023



### MOT DU MAIRE

Au cours de ces six derniers mois, une véritable série noire s'est abattue sur notre commune. Plusieurs familles ont été endeuillées par la perte brutale d'un(e) proche et c'est toute la communauté arthézienne qui a été touchée par ces disparitions.

Par leurs activités professionnelles, associatives, sportives et d'élus pour certains, tous ont participé à l'essor du village, tout au long d'une vie bien remplie. Qu'il me soit permis ici, au nom de notre communauté, de renouveler nos sincères condoléances.

Après les différents hommages mérités, la vie reprend ses droits et ce bulletin municipal de l'été va nous permettre de faire un point sur les activités communales.

Les établissements scolaires vont fermer leurs portes, pendant les deux mois de vacances, sur une année scolaire complète, avec de bons résultats pour les élèves, laissant la place aux travaux d'été.

Comme chaque année, le centre aéré va investir les locaux de l'école publique et à ce sujet nous déplorons que de nombreuses familles arthéziennes n'aient pu inscrire leur(s) enfants(s). Il y a là un dysfonctionnement qui n'a pas été anticipé par les responsables. C'est le SIVOM qui gère le centre aéré, mais devant le blocage de la situation, nous recherchons une solution de remplacement, au niveau communal, dans l'urgence. Nous prenons nos responsabilités d'élus afin de permettre à tous les enfants de la commune qui le désirent de pouvoir bénéficier des activités éducatives du centre aéré et de garantir l'égalité d'accès à cette structure, à toutes les familles arthéziennes. La situation sera reconsidérée, dans d'autres conditions, l'année prochaine.

La piscine a été ouverte dès le mois de mai pour l'organisation des séances d'apprentissage de la natation, réservées aux enfants des écoles du SIVOM. Le coût de ce projet intercommunal, évalué à 20 000 €, reposait exclusivement sur la commune d'Arthez, payé par les impôts des contribuables arthéziens. Nous avons obtenu que cette dépense soit partagée de façon équitable entre toutes les communes qui en bénéficient. La répartition s'établit comme suit : 10 communes à 1 600 € et 4 000 € à la charge de la commune d'Arthez.

Le portage des repas connaît une belle croissance dans la commune, mais le SIVOM qui gère ce service ne peut pas répondre à la demande. Nous sommes en pourparlers avec une association pour mettre en place une solution qui répond aux besoins de nombreux Arthéziens.

Les deux années de crise sanitaire avaient profondément touché le commerce local, mais il retrouve son dynamisme d'avant la pandémie. Le camping municipal s'ouvre sur une ère nouvelle, avec l'arrivée de nouveaux gérants bien dynamiques. Le marché du samedi matin doit faire encore des progrès, mais avec les animations de l'été du Festimarché et pour l'an 3 des rencontres avec les producteurs locaux, tous les mardis, dès 18 heures, sur le parking de la piscine, ce type de commerce devrait se relancer.

L'été sera marqué aussi par les traditionnelles animations et le nouveau Comité des Fêtes a concocté un programme de festivités plus riche et plus varié que l'année dernière et nous devons nous en féliciter. Les animations vont s'étirer jusqu'au mois de septembre, avec le traditionnel marché des producteurs, le 1<sup>er</sup> septembre et un spectacle itinérant en 3 actes, en plein air, à 9h30, le 16 septembre, intitulé « Nos cabanes ». Une aventure collective proposée par la CCLO.

Suivant les préconisations de la Cour des Comptes, nous avons fait les efforts nécessaires pour maîtriser notre budget, sans entreprendre d'investissements importants, afin de poursuivre le désendettement de

## MOT DU MAIRE (suite)

la commune. Les efforts portent leurs fruits, comme en témoigne le Compte administratif 2022, adopté à l'unanimité, dont vous trouverez tous les éléments, dans ce bulletin.

Ce qui a permis de préparer un Budget primitif 2023, également adopté à l'unanimité, sans augmentation des taux des impôts locaux, dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en intégrant la forte hausse des coûts de l'énergie (gaz et électricité).

Ce qui ouvre des perspectives intéressantes pour notre commune. Avec la baisse importante des annuités d'emprunt, en 2025, nous pouvons d'ores et déjà, nous pencher sur des projets structurants : achat de l'immeuble de la pharmacie, crèche.

La gratuité du prêt des bâtiments communaux aux associations locales pour leurs activités est parfois remise en cause. Nous avons fait le choix de pratiquer une politique volontariste de soutien aux associations locales qui animent le village et le coût du fonctionnement de l'utilisation des salles ne leur sera pas transféré, qu'elles soient rassurées.

Dans leur libre expression du bulletin municipal précédent, les élus n'appartenant pas à la majorité, nous incitaient « à favoriser l'installation d'entreprises et de commerçants ». Un souci permanent, unanimement partagé. Aussi, pouvons-nous être étonnés qu'ils n'aient pas soutenu l'implantation de l'entreprise de stockage de céréales, ni l'achat de la pharmacie qui permettra d'accueillir un commerce de proximité, tellement la demande est forte, en ce moment. Où est la cohérence ?

**Jean-Pierre ESCOUTELOUP**

## CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT : MODALITÉS D'OBTENTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est possible de faire la demande de carte d'identité et de passeport à la mairie d'Arthes. Ce nouveau service est équipé du dispositif d'enregistrement des demandes et il fonctionne aux heures d'ouverture de la mairie.

Il est soumis à des conditions particulières d'organisation. Un rendez-vous est indispensable pour l'enregistrement de la demande. Il est recommandé de s'inscrire sur la plateforme <https://rendezvousonline.fr>. Il est possible également de le faire par téléphone, en contactant le service accueil de la mairie au 05 59 67 70 52.

Le service tourne à plein régime. Il faut compter un délai de 4 à 5 semaines entre la prise de rendez-vous et la rencontre avec l'agent municipal.

Il est nécessaire de constituer un dossier complet dont le contenu est précisé lors de la prise de rendez-vous et de respecter scrupuleusement les pièces à fournir (*voir page suivante*). À défaut, il ne sera pas possible d'instruire le dossier et vous serez obligé de prendre un nouveau rendez-vous. Attention : pour les mineurs, l'enfant doit être impérativement présent lors du rendez-vous.

Quand le dossier est complet, il faut compter trois semaines pour récupérer le document, en mairie. Vous serez prévenus. Il ne sera pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Sachez enfin que votre ancienne carte est valable 10 ans et que sa prolongation automatique en métropole de 5 ans n'est pas automatique dans certains pays étrangers. Renseignements sur les sites <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> ou <https://www.service-public.fr>.

### **DURÉE DE VALIDITÉ DES TITRES**

**Passeport** : majeurs : **10 ans** ; mineurs : **5 ans**

**Carte Nationale d'identité** :

1/ Nouvelle CNI biométrique (*délivrée à partir du 14/06/2021*) : **10 ans** (majeurs + mineurs)

2/ CNI ancienne version :

Pour les CNI portant une validité de 15 ans : elles sont toujours valides mais celles dont la validité dépasse le 3 août 2031 ne pourront plus être utilisées après cette date pour voyager au sein de l'Union Européenne ;

Pour les CNI délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 : elles sont valides jusqu'à leur date de fin de validité inscrite sur le titre + 5 ans ; il n'y a aucune obligation de les changer, attention certains pays n'acceptent pas la prorogation des 5 ans : privilégiez dans ce cas l'utilisation d'un passeport valide.



**DOCUMENTS A FOURNIR**

**Pré-demande  
ou Demande**

**L'imprimé de la pré-demande (ou le n° de la pré-demande)** si vous avez fait cette démarche en ligne (*procédure encouragée*) ;

ou

**Le formulaire manuel cartonné** disponible en mairie (*à compléter en noir*).

**1 photo  
d'identité**

**Photo récente de moins de 6 mois**, parfaitement ressemblante, tête nue, de face sur fond uni de couleur claire, visage dégagé, **pas de lunettes** ; avoir une expression *neutre* (*vous ne devez pas sourire*) – Ne pas découper les photos.

**Document(s)  
périmé(s)**

Ancienne carte d'identité ou ancien passeport (*le temps de l'instruction, ces documents périmés sont restitués à l'usager*) :

Si le document est périmé depuis plus de 5 ans, il faudra fournir un extrait d'acte de naissance original de **moins de 3 mois** (*sauf la commune du lieu de naissance est rattachée à COMEDec, état civil dématérialisé, ce qui est souvent le cas des grosses collectivités*).

. En cas de perte, la déclaration pourra être délivrée par la Mairie (uniquement lors du dépôt de votre dossier) ;

. En cas de vol, présenter la déclaration délivrée par les Services de Police ou de Gendarmerie.

**Nota** : dans ces deux cas, il conviendra de fournir un timbre fiscal de 25€

**1 Justificatif  
de domicile  
de moins  
d'un an**

- **A votre nom** : facture d'eau, de gaz, de téléphone, attestation d'assurance logement, Avis d'imposition ou certificat de non-imposition ;

- **Au nom de la personne qui vous héberge** :  
(voir liste des justificatifs ci-dessus) ;

**ET** lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou **depuis plus de 3 mois** ;

**ET** pièce d'identité de l'hébergeant.

**Timbres  
fiscaux**

**PASSEPORT**

Personnes majeures : 86 €  
Mineurs de + de 15 ans : 42 €  
Mineurs de - de 15 ans : 17 €

**CARTE D'IDENTITÉ**

**1<sup>ère</sup> demande : gratuit**  
**Renouvellement : gratuit**  
**En cas de perte ou vol : 25 €**  
(majeur et mineur)

Les timbres fiscaux peuvent être achetés dans un bureau de tabac, auprès du Trésor Public ou en ligne sur le site « [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ».

## COMMISSION ASSOCIATIONS JEUNESSE ET SPORTS

Voici les différentes associations que vous trouverez sur la commune :

<b>Associations sportives &amp; Socio-culturelles</b>	<b>Contacts</b>
Basket Club Arthézien	<a href="mailto:bcarthez@gmail.com">bcarthez@gmail.com</a>
Judo Club Arthézien	<a href="mailto:lanotjulie@yahoo.com">lanotjulie@yahoo.com</a>
Rugby : USB	<a href="mailto:artiguesanfil@orange.fr">artiguesanfil@orange.fr</a> <a href="mailto:raymondpierre3765@neuf.fr">raymondpierre3765@neuf.fr</a>
SCALA (Foot)	<a href="mailto:552099@lfaquitaine.fr">552099@lfaquitaine.fr</a>
Tennis Club Lacq Arthez	<a href="mailto:59640246@fft.fr">59640246@fft.fr</a>
Club de Marche	<a href="mailto:maryse.etchegoyhen@sfr.fr">maryse.etchegoyhen@sfr.fr</a>
Multisports : EPKP	<a href="mailto:contact@epkp64.fr">contact@epkp64.fr</a>
Atz'Frip (Friperie à vocation sociale)	<a href="mailto:atzfrip@gmail.com">atzfrip@gmail.com</a>
Sud Ouest Relaxation	<a href="mailto:sudouest.relaxation@gmail.com">sudouest.relaxation@gmail.com</a>
Art'Com'Arthézienne (Association des Commerçants)	<a href="mailto:romanedomengine30@gmail.com">romanedomengine30@gmail.com</a>
Lous Gaouyous (Club du 3 <sup>ème</sup> âge)	<a href="mailto:gaouyous.arthez64@gmail.com">gaouyous.arthez64@gmail.com</a>
Association Arthézienne de la Musique	<a href="mailto:musiquearthez64@gmail.com">musiquearthez64@gmail.com</a>
CREPA (Comité Relations Extérieures du Pays d'Arthez)	<a href="mailto:ch.galan@orange.fr">ch.galan@orange.fr</a>
École des Jeunes Pompiers	<a href="mailto:jacky.lapoux@jackymns.fr">jacky.lapoux@jackymns.fr</a>
Scène Arthézienne (Théâtre)	<a href="mailto:chenel.francois@neuf.fr">chenel.francois@neuf.fr</a>
Comité des Fêtes	<a href="mailto:comitedesfetesarthezdebearn@hotmail.com">comitedesfetesarthezdebearn@hotmail.com</a>
Service de Soins aux Personnes Agées	<a href="mailto:ssiad-arthez@orange.fr">ssiad-arthez@orange.fr</a>
UNC - Anciens Combattants	Monsieur LEPRETRE Éric
Fédération Nationale des Retraités de la Gendarmerie	<a href="mailto:barthounet2@sfr.fr">barthounet2@sfr.fr</a>
ACCA - Chasse	Monsieur AMBROISE Thierry

Dans le cas où nous aurions oublié une association et/ou les statuts ne sont pas à jour, merci de contacter le secrétariat de la mairie (soit directement en mairie ou au 05.59.67.70.52) ou d'informer Sophie MADELEINE (Ajointe au Maire, Responsable de la commission) par mail [sophie.malouna@gmail.com](mailto:sophie.malouna@gmail.com).

Veuillez nous excuser par avance, nous rectifierons les éventuelles erreurs et/ou modifications sur le prochain bulletin municipal.



## PISCINE SAISON 2023

Après une série de travaux au niveau de la piscine (changement des sondes du chloromètre, scellement de carreaux au niveau des bassins, changement de plaques sur un échangeur, ...) pour un coût total de 13 630 € ; et un accord financier avec le SIVOM sur la partie énergie pour le mois de juin pour l'accueil des scolaires ; la piscine municipale d'Arthez-de-Béarn est ouverte depuis le samedi 27 mai 2023 jusqu'au 17 septembre 2023.



### TARIFICATION

<b>ADULTE plein tarif</b> .....	<b>3,00 €</b>
<b>ADULTE demi-tarif (après 18 heures)</b> .....	<b>2,00 €</b>
<b>Carnet abonnement adulte (10 entrées*)</b> .....	<b>24,00 €</b>
<i>*valables jusqu'au 17/09/2023</i>	
<b>ENFANT &amp; JEUNE (jusqu'à 18 ans)</b> .....	<b>2,00 €</b>
<b>Carnet abonnement enfant &amp; jeune (10 entrées)</b> .....	<b>16,00 €</b>
<i>*valables jusqu'au 17/09/2023</i>	
<b>CAMPEUR (adulte et enfant)</b> .....	<b>1,50 €</b>

*Les tickets de 2022 ne sont plus valables et ne sont en aucun cas remboursables ;*

*Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui paie une entrée normale ;*

*Toute personne qui entre dans les vestiaires de la piscine paie une entrée et toute sortie de l'enceinte de la piscine est définitive (achat d'un autre ticket pour y accéder à nouveau) ;*

*Par mesure d'hygiène, certaines tenues de bain sont prohibées (cf. article 8 du règlement intérieur qui détaille ces interdictions) ;*

*Une ligne d'eau exclusivement réservée aux nageurs souhaitant effectuer « des longueurs » dans le grand bassin sera mise en place de 16h30 à 19h45 ; les personnes souhaitant effectuer d'autres activités ludiques nautiques utiliseront la surface de grand bassin non utilisée par la ligne d'eau en question.*

## TRAVAUX PRÉVUS SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Pour celle de la compétence de la CCLO, sur propositions de la mairie, au mois de novembre 2022, le conseil municipal a fixé, par ordre prioritaire : la réfection du chemin de Bascou, du chemin de Baleich menant à des habitations, du tourne-à-gauche de la Côte de Bourroua, du chemin de Manibar menant à des habitations et du chemin desservant le parking du foot.

Lors de la commission aménagement du 13 avril 2023 de la CCLO, celle-ci a validé les interventions sur les voies suivantes :

- Les réfections complètes du chemin de Bascou et du chemin desservant le parking du foot.
- Les réparations ponctuelles (nids de poule, ...) des voies du Clos du Gabastou, du tourne-à-gauche de la Côte de Bourroua et de l'impasse de la route de N'Haux.

Par ailleurs, Clos du Gabastou, les 3 entrées dégradées des parkings de midi, seront refaites, uniquement sur la partie voie communale.

Des travaux de réhabilitation du réseau unitaire (assainissement + pluvial) sur une distance de 25 m, sur un **tronçon de La Carrère**, face au parking de l'Église Saint Étienne d'une valeur estimée à 74 000 € HT vont être effectués. La date précise n'est pas encore déterminée. Ils auront lieu au 2<sup>ème</sup> semestre pour une durée de 3 à 4 semaines.

**Attention :** pendant la durée de travaux, la Carrère sera barrée à hauteur de l'église et remise à double sens sur les parties autorisées aux véhicules.

## BILAN COMPTABLE DE L'ANNÉE 2022

Réunis le 28 février 2023, les élus ont approuvé à l'unanimité, le bilan comptable de l'année 2022.

Le résultat global de l'année écoulée présente un excédent de 168 922,94 €.

Pour l'année 2022, la contribution de la commune au budget du SIVOM d'Arthez s'est élevée à 466 370 € soit 48,33% des contributions totales des 12 communes du SIVOM.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - Budget général

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022			RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022		
Frais de personnel	486 817,55	36,49%	Impôts et taxes (2)	1 244 751,29	79,05%
Charges générales	286 229,31	21,46%	Dotations et participations	223 085,15	14,17%
Charges financières	15 950,31	1,20%	Revenu des immeubles	73 138,73	4,64%
Autres charges (1)	530 630,06	39,78%	Atténuations de charges	8 000,00	0,51%
Atténuation de produits	14 308,00	1,07%	Produits des services	14 622,47	0,93%
Charges exceptionnelles	0,00	0,00%	Produits exceptionnels	11 113,95	0,71%
Dotations aux amortiss	0,00	0,00%	Opérations d'ordre	0,00	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 333 935,23</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 574 711,59</b>	<b>100,00%</b>

Solde de fonctionnement 2022 : + 240 776,36 €

(1) dont contribution au Syndicat Intercommunal d'Arthez-de-Béarn : 466 370 €

(2) dont Contributions directes (impôts locaux) : 894 663 € et Attribution de compensation Communauté de communes de Lacq-Orthez : 272 790 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022			RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022		
<b>Opérations financières</b>		restes à réaliser	<b>Opérations financières</b>		restes à réaliser
Amortissem. emprunts	206 805,39		Récupération TVA 2021	2 684,51	
Immobilisation financière	22 243,61		Taxe d'aménagement	23 113,16	
<b>Opérations d'équipem</b>			Excédents 2021 capitalisés	208 694,12	
Trav. bâtim. communaux	3 342,60		Créances diverses	6 217,78	
Acqui. matériel mobilier	8 094,47		Emprunt	0,00	
Aménag. étang du Fourcq	2 400,00		<b>Opérations patrimoniales</b>		frais d'études
Opérations patrimoniales	1 440,00	frais d'études		1 440,00	frais d'études
<b>Total Restes à réaliser</b>			<b>Total Restes à réaliser</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>244 326,07</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>242 149,57</b>	

Solde d'investissement 2021 : -2 176,50 €

#### RESULTAT GLOBAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Solde de fonctionnement 2022	240 776,36
Report de fonctionnement 2021	139 017,20
Solde d'investissement 2022	-2 176,50
Report d'investissement 2021	-208 694,12
<b>168 922,94</b> €	

Résultat pondéré des restes à réaliser (R.à R)	
R. à R. en dépenses d'investissement	0,00
R. à R. en recettes d'investissement	0,00
solde des Restes à réaliser	0,00

Résultat agrégé 2022 : 168 922,94 €

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses ou recettes engagées en 2022 mais qui ne seront réalisées qu'en 2023

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2023

Présenté et validé en commission plénière, le budget prévisionnel pour 2023 a été voté à l'unanimité, lors de la séance du conseil municipal du 12 avril 2023. Les taux d'impôts locaux restent inchangés : foncier bâti 31,61 % ; foncier non bâti 47,57 % ; taxe d'habitation 14,53 % (pour les résidences secondaires et les logements vacants).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<b>PREVISIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023</b>		<b>PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023</b>	
Charges à caractère général	407 427	Atténuations de charges	1 000
Charges de personnel	485 000	Produits des services	11 300
Charges de gestion courante	536 150 <sup>(a)</sup>	Impôts et taxes	1 306 646 <sup>(b)</sup>
Charges financières	14 400	Dotations et participations	228 946 <sup>(c)</sup>
Atténuation de produits	27 000	Autres produits gestion courante	80 950
Charges exceptionnelles		Produits financiers	0
Dotation aux amortissements	0		
<b>Virement à section d'investis.</b>	<b>327 787</b>	<b>Excédent 2022 reporté</b>	<b>168 922</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 797 764,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 797 764,00</b>

(a) dont contribution communale au budget du Syndicat intercommunal d'Arthez-de-Béarn (466 370 €)

(b) dont fiscalité : 970 073 € (pas d'augmentation des taux d'imposition en 2023) et attribution de compensation versée par la CCLO : 272 790 €

(c) dont Dotation Globale de Fonctionnement : 109 437 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>PREVISIONS DE DEPENSES INVESTISSEMENT 2023</b>		<b>PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023</b>	
Solde d'exécution 2022	210 871	Solde d'exécution 2022	
Remb.capital d'emprunt	197 000	<b>Excédents de fct. 2022 capitalisés</b>	<b>210 871</b>
Taxe d'aménagement	10 000	Récupération TVA 2022	1 300
<i>Ecritures régul.frais études</i>	<i>2 400</i>	Taxe d'aménagement	15 000
Travaux bâtim. communaux	40 000	Dépôts et cautionnements	2 500
Acquisition matériel - mobilier	14 587	<i>Ecritures régul.frais études</i>	<i>2 400</i>
Mise aux normes accessibil.	6 000	Dotation aux amortissements	0
Aménagem. Étang du Fourcq	30 000	<b>Virement du fonctionnement</b>	<b>327 787</b>
Aménag. cuisine Espace Socio	20 000	Emprunt	10 000
Création voie d'accès N'Haux	20 000		
Achat terrain	14 000		
Extension Colombarium	1 700		
Extension électrique	3 300		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>569 858,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>569 858,00</b>

### Rappels :

- **La taxe foncière** dépend de la **valeur cadastrale du bien** estimée par l'administration fiscale, à laquelle sont appliqués des taux votés chaque année par les collectivités locales.
- Depuis 2020, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En revanche, les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...).

L'objectif des élus était d'assainir les finances communales ; en ce qui concerne les prévisions budgétaires 2023, il a fallu intégrer la forte hausse des coûts de l'énergie (gaz et électricité) d'où une certaine vigilance quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement d'où une prudence sur les investissements. Par contre, suite à une gestion rigoureuse, avec une baisse importante des annuités d'emprunts à partir de 2025 ; ceci nous permet d'étudier dès aujourd'hui des projets structurants.

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### **Un nouveau conseil et des projets environnementaux**

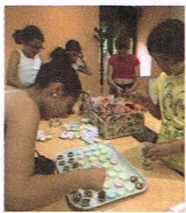
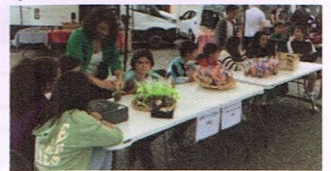
Les membres du Conseil Municipal des Jeunes sont renouvelés tous les deux ans. Les nouveaux élus arthéziens, issus des établissements scolaires d'Arthez ou scolarisés à l'extérieur, se sont réunis le 14 janvier 2023, pour élire un nouveau maire et ses deux adjoints.

Ont été élues : maire, Louna Costarramoune ; 1<sup>ère</sup> adjointe, Naissa Bordato ; 2<sup>e</sup> adjointe, Hanna Bontus.

Les autres membres du Conseil sont : Jean Campagne, Noam Chartier, Timéo Chartier, Mathilde Cornille, Héléna Dessaigne, Joshua Dessaigne, Bruno Grossi, Illy Larab, Juliette Larrous, Pauline Larrous, Romane Loustaunau, Elina Palé.

En cette année 2023, les jeunes se mobilisent sur un projet basé sur la citoyenneté et l'écoresponsabilité. Concrètement, il s'agit de concevoir et réaliser des panneaux de sensibilisation sur la propreté du village, en mettant l'accent sur la lutte contre la prolifération des déchets dans le domaine public et les déjections canines. Ils seront implantés sur des points clés de notre village. Dans le même ordre d'idées, ils vont fabriquer des « boîtes à mégots », afin qu'ils ne jonchent plus les rues de la cité.

Un autre axe de leurs préoccupations est d'améliorer la vie des jeunes et des anciens. Ils vont se mobiliser pour aller rendre visite aux résidents de l'EHPAD « Le Temple » et leur apporter chocolats et biscuits qu'ils auront confectionnés.



Ils l'ont déjà fait lors de la Fête des Mères, en confectionnant des ballotins de chocolat pour les offrir aux mamans, entre deux poèmes, mais aussi en les vendant sur le marché afin de récolter quelques fonds pour financer leurs futurs projets.

Marie-Lise Larrous et Sophie Madeleine qui ont pris le relais de Corinne Mendiondo auprès du Conseil Municipal des Jeunes, les félicitent pour leur investissement et la contribution qu'ils apportent au mieux vivre ensemble dans notre village.



Les traditionnelles fêtes locales auront lieu les 18, 19 et 20 août 2023. Le comité des fêtes, présidé par Patrice Steinmann et toute son équipe présentent le programme de ces trois jours de liesse.

Vendredi 18 août : ouverture des festivités, dès 18h30, avec le repas communal au Centre Socio-culturel. Toutes précisions pour le menu et les prix seront communiquées ultérieurement. 23 heures, bal sur la Place du Palais, avec l'orchestre ADN.

Samedi 19 août : dès 9h, rendez-vous sur le parking de la piscine, pour les inscriptions à la marche pédestre, à la rando VTT ou à la balade équestre. Retours pour midi.

L'après-midi, de 13h30 à 19 heures, concours de pétanque sur le parking du foot, équipe de 2.

20 heures : ouverture de la buvette du comité des fêtes, sur la place du Palais, suivie du bal, avec DJ ENZO PRODUCTION.

Dimanche 20 août : 11 heures, messe traditionnelle des fêtes, suivie de la cérémonie aux monuments aux morts.

12h30 : apéritif offert à la population, par le conseil municipal, animé par la Banda d'Orthez.

16 heures : grande course landaise, aux arènes du Bourdalat, avec la ganaderia du Vert Galant et la cuadrilla Gontran Mouchet. Animation musicale assurée par la banda d'Orthez. Buvette du comité et grillades sur place.

20h30 : bal sur la Place du Palais avec DJ ENZO, suivi du traditionnel feu d'artifice.

*Pendant ces trois jours, fête foraine avec les stands et les manèges habituels. Les bodegas des associations seront aussi présentes pour assurer leur part d'animation.*



## UN CARNAVAL ÉCOLES-COLLÈGE TRÈS RÉUSSI

Notre commune compte trois établissements scolaires. Fallait-il conserver trois demi-journées de carnaval ? A l'initiative de Jean-Pierre Escouteloup, maire d'Arthez, une réunion a rassemblé tous les acteurs de ces projets de carnaval, enseignants, parents d'élèves, commission animation du conseil municipal dans le but de faire un seul défilé pour l'ensemble des élèves des écoles publique et privée et les collégiens. Le comité des fêtes devenant un acteur complémentaire de ce projet pour en assurer la logistique et la gendarmerie pour la sécurité. Le carnaval s'est déroulé le 3 février. Ce fut une belle réussite !

Les « petits » ont ouvert le cortège, prenant un peu d'avance pour récupérer un premier jeu de clés, de la part de Monsieur le Maire et des friandises lancées par les élus. Les plus grands ont fait une halte à l'EHPAD « Le Temple » où résidents et personnels étaient eux aussi grimés et déguisés, dans une ambiance intergénérationnelle très festive et très colorée.

Puis, ils furent reçus à leur tour, Place de la mairie pour récupérer un second jeu de clés. Ensuite, direction la Place du Palais où le Comité des Fêtes avait préparé un succulent goûter.

Le moment d'exécuter quelques danses endiablées où parents et enfants s'en donnèrent à cœur joie. Cette après-midi festive se termina par le jugement de Sent Pançard, condamné au bûcher pour brûler avec lui, tous les maux de l'année. Le carnaval 2023 est mort, vive le carnaval 2024 !



## FEU DE LA SAINT-JEAN



Au soir du 24 juin, le Comité des Fêtes a présenté la seconde édition du feu de la Saint-Jean. Tout était en place, dès 20 heures et un public ravi a profité pleinement des animations. Clin d'œil aussi, à la Fête de la musique, les deux manifestations ayant été volontairement jumelées. Mathias Bastarhès, jeune chanteur-compositeur venu d'Artix et le duo arthézien de Marie Augé, Say Yes, ont assuré la partie musicale, tandis que grillades, frites, crêpes, buvette, sandwiches et barbe à papa des Jeunes Sapeurs-Pompiers, des Bourrikettes et du Comité des Fêtes ont régalé les participants.

**Comité des fêtes**  
Arthez de Béarn

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A VENIR ORGANISÉS PAR LE COMITÉ DES FÊTES D'ARTHEZ DE BEAN**

Dimanche 26 Mars	<b>COURSE FAMILIALE DES 3 CHAPELLES</b>
Dimanche 11 Juin	<b>VIDE GRENIER</b> Location de tables. Restauration sur place : rougail saucisse / riz
Samedi 24 Juin	<b>FEU DE LA ST JEAN</b> 1 ère partie : guitariste et chanteur Podium Alfa 2 ème partie : Duo Say Yes
Week end du 18 au 20 Août	<b>FETE PATRONALE</b>  Repas du vendredi soir avec le groupe ADN Samedi matin avec marche, rando vélo et ballade équestre et pétanque l'après midi Dimanche après midi avec course landaise Samedi et Dimanche avec le DJ Enzo Prod
Octobre / Novembre	<b>CONCERT DES 3 EGLISES</b> avec 3 styles de musique différentes
Décembre	<b>MARCHE DE NOEL</b>

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

comitedesfetesarthezdebearn@hotmail.com  
07.64.45.85.48

Participez à cette  
**aventure géante !**

**Depuis avril 2022,** plusieurs centaines d'habitants ont participé au projet «Nos cabanes», ici et en Nouvelle-Aquitaine. Après la phase de création, place maintenant au spectacle !

**Maintenant, nous préparons l'arrivée de Plume...**  
Plume, c'est une petite fille de 10 ans (une marionnette géante de 7 mètres !). Son monde à elle, c'est sa cabane et les oiseaux qui l'entourent. Mais voilà, un jour, les oiseaux ont disparu. Lorsqu'elle va les retrouver, ils vont lui annoncer que sa cabane est menacée. Et c'est à ce moment que vous allez rejoindre ce spectacle étonnant...

Personnages géants, musique, danse, projection vidéo, pyrotechnie...

**Un spectacle familial, grandiose et poétique, une expérience unique à ne pas rater !**  
Réveillez l'esprit-oiseau qui sommeille en vous !

Présentation du spectacle et coulisses du projet  
**mourenx.fr/nos-cabanes**

## COMMISSION ANIMATION/CADRE DE VIE/CULTURE

### JUMELAGE AVEC BOGEN

Créé en 1982, ce jumelage avec nos amis de Bogen a soufflé ses 40 bougies, l'année dernière. En sommeil depuis quelques temps, le voilà relancé. Du 31 mars au 2 avril 2023, nous avons accueilli une délégation bavaroise conduite par Madame Häusler Elke, présidente du Comité de Jumelage et adjointe à la maire de Bogen, Madame Maria Neis et Monsieur Mathias Weingartner.



L'occasion pour eux de faire connaissance avec les nouveaux élus d'Arthez et d'affirmer notre volonté réciproque de relancer ce jumelage.



Les anciens du CREPA et notre fidèle interprète Chantal Galan se sont joints à la délégation des élus arthéziens qui a assuré leur accueil, lors d'une visite de la commune, d'une escapade au chai d'un vigneron de Monein et au cours de la réception, au restaurant Célia, avec remise des traditionnels cadeaux. Nous sommes invités à nous rendre à Bogen, en mars 2024. C'est en cours de discussion.

### LE MARCHÉ ESTIVAL DU MARDI

Lancé lors de l'été 2021, sur les aires disponibles autour du lac du camping, le succès du marché estival du mardi soir s'est amplifié en 2022. Plébiscité par les vacanciers et bon nombre d'Arthéziens, il va connaître sa troisième édition, avec 9 soirées organisées, à compter du mardi 4 juillet, jusqu'au 29 août.



Vous y trouverez les commerçants habituels des productions locales, mais d'autres exposants vont se joindre à eux et ils vous proposeront leurs créations ou leurs nouveaux services. Animation musicale chaque mardi (scène ouverte) et concerts le 4 juillet, le 15 et le 29 août.

### LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU SAMEDI

Un effort a été fait dans la signalétique pour informer au mieux les Arthéziens, les voisins des communes environnantes ou les gens de passage de l'existence de ce marché hebdomadaire, tous les samedis matin de l'année. Privilégiant le circuit court, les producteurs proposent leurs bons produits, à déguster sans modération.

Comme les années précédentes, la CCLO a reconduit les animations Festi Marché sur tous les sites du territoire. Pour Arthez, elles se dérouleront en 4 épisodes, au cours des marchés des samedis 15 et 29 juillet, celui du samedi 29 août et pour clôturer, le 16 septembre.



### LE MARCHÉ ANNUEL DES PRODUCTEURS

Également, la CCLO et les communes s'impliquent dans la promotion des produits locaux, auprès des consommateurs, en organisant, durant l'été, les Marchés des Producteurs. Celui d'Arthez aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2023, sur la Place du Palais. Ces marchés labellisés sont réglementés par une charte nationale qui garantit aux consommateurs que les produits proposés proviennent exclusivement des producteurs fermiers et artisanaux (et non de revendeurs !)

Le principe de la soirée reste identique aux années précédentes, les consommateurs peuvent déambuler sous le chapiteau, constituer leur menu, l'acheter auprès des producteurs de leur choix (voir dernière page) et le consommer sur place.



**À table avec les producteurs**

*Régalez-vous sur place, de l'entrée au dessert !*

### LA CABANE À PLUMES



C'est l'innovation de l'été pour notre commune d'Arthez qui a été retenue par la CCLO et Lacaze aux sottises, avec Mourenx et Monein pour accueillir ce spectacle inédit, en trois chapitres, sur trois sites différents d'un même territoire. Il s'agit du nouveau projet « Nos Cabanes » par la compagnie « L'Homme Debout, » symbole de la fragilité de notre planète et de la nécessité du changement de notre rapport au monde qui nous entoure.

« *Ma cabane, c'est mon refuge, mon étendard, mon abri de fortune, mon observatoire. Ma cabane, c'est mon monde à moi.* » Plume est une petite fille de 10 ans qui voyage seule. Elle transporte avec elle sa cabane. Plume a toujours aimé construire des cabanes. Elle en a réalisé de toutes sortes, de toutes les formes, avec beaucoup de matériaux différents, partout où elle en a eu l'occasion. Mais ça c'était avant, avant qu'elle ne découvre cette cabane-là, celle qui voyage avec elle. Quand elle s'arrête de marcher, Plume installe sa cabane pour quelques jours. C'est une construction étonnante ! D'abord il y a son allure générale, et puis ces écritures incompréhensibles sur les parois, mais surtout, Plume raconte que sa cabane est vivante. Avant de repartir, avant de continuer son voyage, Plume a l'habitude d'inviter les habitants de l'endroit où elle a séjourné, à visiter sa cabane, pour les remercier de leur accueil. Parfois même, elle organise une petite fête, pour partager son secret, et plus encore...

*Présentation unique, le 16 septembre, à 9h30, sur le fond de la Place du Palais. Spectacle gratuit.*

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Comme son nom l'indique, le CCAS propose ou accompagne des activités sociales, sur la commune. Trois exemples de ce premier semestre.

### **FÊTE DES MÈRES**

Depuis 2020, on recense 52 naissances dans notre commune et, cette année, nous avons pensé mettre les jeunes mamans à l'honneur. Nous avons envoyé des invitations individuelles, afin de pouvoir organiser au mieux la réception. Seulement 4 personnes ont répondu. Nous regrettons cette situation qui va faire l'objet d'une réflexion pour les années à venir.

Néanmoins, la réception s'est très bien passée. Le Conseil Municipal des Jeunes s'est fortement impliqué dans le projet, en préparant eux-mêmes des ballotins au chocolat et notre jeune maire, Louna Costarramone a récité un poème. Le CCAS a offert un cadeau à chaque maman et toutes ont apprécié ce moment de convivialité, dans l'intimité du traditionnel vin d'honneur.



### **LOGEMENT**

Nous sommes toujours très sollicités par des demandes de logements sociaux, mais la situation actuelle ne permet pas d'y répondre. Existe-t-il des possibilités locales dans le parc privé ? Si des particuliers sont à même de proposer des logements à la location, qu'ils se fassent connaître auprès de la mairie ou du CCAS. Responsables : Isabelle Andrieu ou Maryse Etchegohyen.

### **ATZ'FRIP SE PORTE BIEN**

L'activité de la friperie n'a pas faibli au cours du premier semestre, comme en témoigne ce bilan, avec 2 662 articles vendus pour 3 900 € de recette. Nous remercions les généreux donateurs qui apportent régulièrement des vêtements au local. Au regard de la conjoncture actuelle et de nouveaux modes de vie, de plus en plus de personnes fréquentent ce mode d'accès aux vêtements, avec une recrudescence de jeunes.



Rappelons que cette friperie s'inscrit dans le modèle de l'économie circulaire et que les recettes permettent d'apporter une aide financière au CCAS pour ses actions de solidarité. Nous avons participé au vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes qui a obtenu un franc succès.

Le bureau du CCAS remercie tous les bénévoles pour leur implication dans ce projet qui rejaillit positivement sur toute la commune.



Le local de la friperie est ouvert tous les mercredis et samedis de 9 heures à midi et le premier mercredi du mois, l'après-midi, de 14 heures à 17 heures.

*La friperie sera fermée les 16 et 19 août, dans la semaine précédant les fêtes d'Arthez.*

### **NOUVEL AN DES AÎNES**

À l'occasion du nouvel an, la réception offerte aux aînés par la municipalité a eu lieu le 22 janvier 2023, au Centre socio-culturel. 120 convives ont apprécié le repas, préparé par l'Auberge du Cheval Blanc et servi par les conseillers municipaux. La chanteuse arthézienne Marie Augé du groupe Say Yes a assuré une brillante animation.



La soixantaine d'Arthéziens qui n'ont pu se déplacer, en raison de leur grand âge ou d'un handicap, ont reçu la visite des élus qui leur ont apporté un panier garni, en formulant leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

## **CAMPING « L'ORÉE DU BOIS » : UNE ÈRE NOUVELLE**

Rencontre avec Nolwenn Poulain et Ricardo Fernandes, les nouveaux gérants de « L'Orée du Bois » qui ont pris leurs fonctions, le 1<sup>er</sup> mars, avec enthousiasme et dynamisme. Très complémentaires, ils possèdent toutes les compétences requises pour répondre aux exigences du métier et aux attentes de la commune, à savoir, valoriser, développer et diversifier le potentiel du camping. C'est parti pour un bail de 10 ans.

Quel est votre parcours professionnel ?

*Nous sommes tous les deux dans le métier depuis plusieurs années, après des parcours professionnels diversifiés. Jusqu'à présent, nous avons toujours travaillé pour des grands groupes, dans des sites étoilés, pour arriver à des responsabilités de cadres. On a acquis une solide expérience, mais de plus en plus, on s'éloignait de nos valeurs, où le côté humain trouvait de moins en moins sa place. On recherchait un projet qu'on puisse conduire à notre image et on souhaitait se stabiliser, à notre compte.*



Comment êtes-vous arrivés à présenter votre dossier de candidature, au camping d'Arthez ?

*Nous étions à l'affût des marchés publics, à la recherche d'une gérance de camping à taille humaine, pas plus de 50 emplacements. Quand l'annonce d'Arthez est sortie, on s'est plongé sur internet, pendant un mois. On a découvert le dynamisme du village à travers les blogs, la région nous convenait, on cochant les cases du dossier de candidature.*

*Quand nous sommes venus, la première fois, nous avons été très bien reçus par la commission du Conseil municipal, un contact très humain et quand nous avons découvert l'environnement du camping, la végétation, la verdure, c'est le coup de cœur. Tout de suite, nous nous sommes projetés. Comme on a le savoir-faire, nous avons eu les idées très claires, d'entrée, sur notre futur projet. On pouvait monter sérieusement notre dossier.*

Et alors ?

*Nous avons appris que nous étions retenus, fin décembre 2022, en Amérique Centrale, où nous étions partis en vacances, avec nos vélos et notre chien. Sans perdre un seul instant, nous avons fait toutes les formalités nécessaires, par internet, depuis un camping du Costa Rica, tenu par un couple originaire de Pau et d'Orthez. Incroyable. Puis nous sommes vite rentrés, parce qu'il fallait commencer le 1<sup>er</sup> mars, pour une ouverture le 1<sup>er</sup> avril.*

Et vous avez eu le temps de mettre votre projet en place ?

*C'était un beau challenge et on l'a relevé. Il a fallu procéder au nettoyage, remettre certaines parties en état, mettre en place les nouveaux outils de commercialisation et de gestion, avec de nouveaux logiciels. On a transformé l'accueil en ajoutant un coin épicerie, avec des produits du terroir. Les premiers campeurs sont arrivés le 3 avril. Tous ces week-ends de mai, c'était bien rempli et on a déjà une clientèle de pèlerins.*

*Début juillet, nous allons ouvrir « Le Convivium », point central du camping, où il y aura un coin restauration, ouvert à toute la clientèle, même si elle n'est pas au camping. On y trouvera aussi des jeux de société, des livres, la télé, un espace internet...*

Quel type de clientèle avez-vous ciblé ?

*On a le souci de satisfaire une clientèle familiale internationale, de toutes les catégories sociales, qu'elles se côtoient sans distinction de classe et que tous soient traités de la même manière. Tous les types d'accueil sont possibles, en chalets, sous les tentes Nori implantées, sur des emplacements nus, pour vans, camping-cars ou tentes personnelles. Que personne ne soit exclu. On aime les échanges, le mélange. On fait un tarif préférentiel aux pèlerins, aux randonneurs, aux vacanciers à vélo, on encourage tout ce qui relève des mobilités douces. On offre aussi l'entrée à la piscine municipale en juillet-août, à partir d'un séjour de 2 jours.*

Comment se présente la pleine saison ?

*Le taux de remplissage est intéressant, alors que les réservations ont démarré très tard, par rapport à une saison normale. Mais, de plus en plus, les vacanciers réservent en dernière minute. Nous drainons une clientèle de courts séjours (3 - 4 jours). Il y aura de l'animation. Des soirées ciné et des concerts sont programmés. On met en place une location de vélos adultes et enfants pour partir à la découverte du territoire. Les marchés du mardi soir, organisées par le conseil municipal devraient intéresser les campeurs... et nous faire un peu de repos.*

*Nous avons besoin de recruter. Une étudiante arthézienne sera là, de mi-juin à fin août, polyvalente et nous serons dans la transmission des valeurs. On devrait avoir besoin aussi d'un ou deux saisonniers, en pleine saison.*

Comment vous projetez-vous sur les prochaines saisons ?

*On a le souci de bien faire et de bien vivre cette première saison. Pour les suivantes, on sait comment s'y prendre. Elles se préparent en amont, dès le mois de septembre, pour l'année suivante, car il faut aussi être présents sur les tours opérateurs, en France et à l'étranger, ce qu'on n'a pas pu faire cette année. On vise aussi une clientèle étrangère de passage, sur le marché anglais et des pays d'Europe du Nord.*

### Faisons connaissance

#### **Nolwenn Poulain**

Originaire des Ardennes, près de Charleville-Mézières  
BTS Tourisme Université de Reims  
Découverte de la Nouvelle-Zélande  
Horticulture, vigne, travail de la terre  
CAP cuisine restauration en Océanie et France  
Reprise des études licence Eco-tourisme  
Développement tourisme rural à Madagascar



#### **Ricardo Fernandes**

Né au Portugal  
CAP menuiserie bois et aluminium  
Marine militaire portugaise (8 ans)  
Début dans l'hôtellerie à Courchevel  
Serveur restaurant  
Maintenance Centre de vacances

Rencontre au Centre de vacances à Courchevel

Salariés camping à Seignosse. Responsables campings pour Huttoopia : Rambouillet (12 ha et 180 emplacements), Jura (17 ha et 220 emplacements), gérance d'une Résidence de tourisme dans les Alpes. Création de la SARL NORICAMP. Arrivée à l'Orée du Bois, à Arthez.

### **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

C'est le cadre juridique qui permet à la commune de confier la gestion du camping municipal à une entreprise privée. La commune reste toujours propriétaire du camping. La SARL NORICAMP exploite le service à ses frais et à ses risques, assure la maintenance et la pérennisation des équipements mis à sa disposition. Elle finance les investissements complémentaires, les charges de fonctionnement, réalise la promotion du site et perçoit les recettes de l'exploitation. Elle verse une redevance annuelle de 10 000 € TTC, à la commune, plus une part variable de 2 % sur le chiffre d'affaires (à l'exclusivité des activités annexes).

### **RÉUNION DE PRÉSENTATION DU PLUI**

La CCLO a confié à un bureau d'études la préparation du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Depuis le mois de mai, les réunions avec les élus de toutes les communes ont permis d'élaborer le diagnostic du territoire autour d'ateliers thématiques sur l'habitat, le paysage, l'environnement et l'économie. Place maintenant à une réunion publique de présentation à la population, le jeudi 5 octobre 2023, à 18 heures, à la salle socio-culturelle d'Arthez. Venez nombreux pour vous informer et débattre d'un sujet qui va nous concerner tous, pour plusieurs années.

### **SÉNATORIALES 2023 : désignation des délégués de notre conseil municipal du 9 juin 2023**

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège d'électeurs sénatoriaux, communément appelés « grands électeurs ».

Le collège électoral est composé : des députés, des sénateurs et des conseillers régionaux élus dans le département, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux.

Les sénateurs des Pyrénées Atlantiques seront renouvelés en 2023. Cette élection se déroule en deux temps. Le 9 juin 2023, a eu lieu la désignation des délégués des conseils municipaux dans toutes les mairies qui composent la majeure partie du collège électoral appelé à élire les sénateurs le 24 septembre 2023.

Le nombre de grands électeurs au sein des communes varie selon leur nombre d'habitants Pour les conseils municipaux de dix-neuf membres, comme celui d'Arthez de Béarn, les conseillers élisent parmi leurs membres 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le Conseil a décidé de faire une liste de candidats commune. Ont été désignés à l'unanimité, en qualité de titulaires : Jean-Pierre Escouteloup, Jean-Luc Deleau, Isabelle Andrieu, Denis Couffy, Sophie Madeleine et en qualité de suppléants : Benoît Lézian, Maryse Etchegoyhen, Adeline Toral.

## LES INCIVILITÉS, ÇA SUFFIT !

Un appel au civisme avait été lancé dans le précédent Bulletin municipal. Il faut déplorer aujourd'hui qu'il n'a guère été suivi d'effet. Première infraction, le non-respect des arrêtés municipaux réglementant le stationnement sur les places publiques, notamment autour de l'église, pendant les offices ou les cérémonies aux monuments aux morts. En accord avec la gendarmerie, il sera fait appel, désormais, à la fourrière.

Ensuite, véritable fléau de notre commune, les déjections canines empoisonnent la vie des riverains et des promeneurs. L'heure n'est plus aux explications, mais à la mise en place de mesures coercitives. Les contrevenants encourent une amende prévue par les contraventions de 2<sup>e</sup> classe, pouvant aller jusqu'à 150 €.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir fait de l'information, d'avoir installé des distributeurs de sacs à crottes et des corbeilles pour y déposer les sacs utilisés. C'est à croire que les propriétaires de chiens ne se sentent pas concernés. **Alors, les déjections canines, ça suffit !**

Il est rappelé, une énième fois, que sur l'ensemble du territoire, la voie publique, les espaces publics, les espaces naturels, et les trottoirs, les chiens doivent être tenus en laisse. Par ailleurs, chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas le domaine public. Les maîtres doivent se munir de tout moyen pour ramasser les déjections de leur animal. Ceci relève de leur responsabilité et **tout manquement sera désormais sanctionné.**



## ENTRETIEN DES QUATRE CIMETIÈRES

Non, ils ne sont pas à l'abandon ! En cette période de printemps, ça pousse beaucoup plus vite et plus abondamment et l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires ne favorise pas le travail des agents communaux. Nous avons conscience de la situation et nous faisons le maximum pour que l'entretien puisse se faire sur un temps raisonnable, compatible avec le reste du travail des employés.

Pour le moment, dans le cadre de la maîtrise du budget, nous resterons à moyens constants et il n'est pas prévu d'embaucher un agent supplémentaire, ni de faire appel à une entreprise privée. La situation pourra être reconsidérée, le jour où nous aurons trouvé une aisance budgétaire.

## LIVEN AGRO : 31 emplois disparus

Notre commune avait été sollicitée par l'entreprise LIVEN AGRO, pour l'implantation d'une centrale de séchage et de stockage de céréales, sur un terrain privé mis en vente dans la zone de la Geüle. Cette implantation constituait la première tranche d'un projet appelé à regrouper d'autres composantes de l'entreprise, avec la création, à terme, de 31 emplois permanents. Le projet présenté par LIVEN AGRO avait reçu tous les agréments des différents services de la préfecture et de la CCLO.

Un recours contre cette implantation a été intenté par la CITBA. L'affaire est allée jusqu'en Conseil d'État et la CITBA a été déboutée.

Liven Agro estimait alors qu'il n'y aurait plus d'obstacle à la réalisation de son projet, mais ne s'attendait pas à ce que la CITBA surenchérisse sur le prix du terrain et obtienne satisfaction. La commune ne pouvant pas intervenir dans une transaction privée, il ne reste qu'à regretter que ce levier de développement avec l'arrivée de nouvelles familles pour les écoles et le commerce local soit anéanti au profit d'intérêts particuliers.

## LIBRE EXPRESSION DES ÉLUS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ

Le début de cet été, que nous espérons reposant et festif pour chacun d'entre vous, marque aussi la moitié du mandat municipal qui a été confié à l'équipe municipale actuelle, qu'il s'agisse de la majorité ou de la minorité. Depuis le début de ce mandat, nous nous sommes efforcés constamment de veiller à l'intérêt de notre village et de ses habitants, toutes générations confondues, écartant les considérations partisans souvent sans grand fondement dans la gestion au quotidien d'une mairie de 1800 habitants. C'est ainsi que nous avons validé en ce début d'année, avec la majorité, le compte administratif 2022 et voté le compte primitif 2023. Celui-ci assure en effet une stabilité des taux d'imposition de notre commune tout en prenant en compte la forte hausse des coûts de l'énergie et la maîtrise indispensable de nos coûts de fonctionnement.

Nous avons par ailleurs appuyé la mise en délégation de service public du camping partant du principe qu'il fallait savoir confier ce type d'activité à des professionnels si on voulait sauvegarder et faire évoluer cette partie importante et attachante de notre patrimoine.

Le projet d'installation de la société Liven Agro a de même eu notre assentiment, mais avec quelques réserves légitimes tout de même vu la complexité et les interrogations suscitées par le dossier fourni par les parties en présence. La suite de ce dossier s'est finalement avérée très décevante.

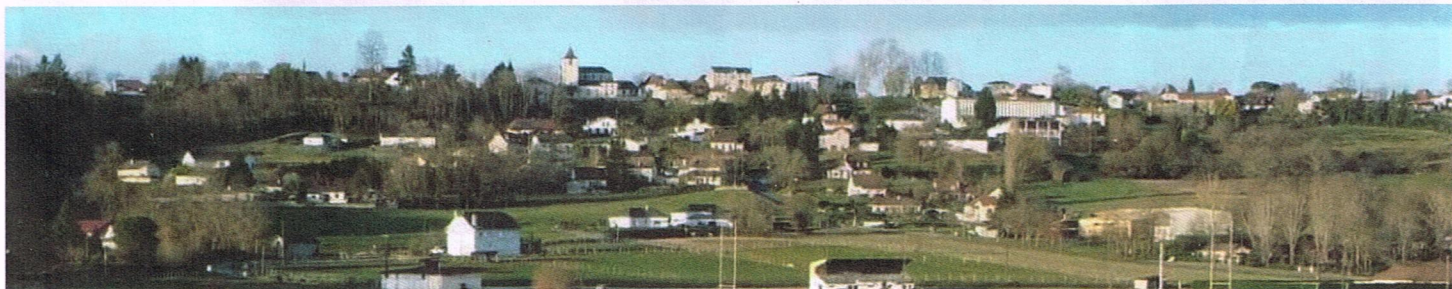
Lors du vote du budget primitif 2023, il nous a paru cependant utile de faire remarquer qu'il aurait été opportun d'anticiper les marges financières dont va disposer notre collectivité d'ici 2025 pour enfin mettre sur pied des projets structurants visant par exemple à revitaliser le centre bourg (un dossier qui nous semble prioritaire). Cette vision a d'ailleurs eu l'occasion d'être réaffirmée lors du dernier conseil où il a été question du rachat du bâtiment de l'actuelle pharmacie. Certes, nous ne pouvons que valider le fait qu'il faille conserver le maximum de commerces au centre du bourg, mais est-ce vraiment la vocation d'une mairie d'investir dans de l'immobilier alors que le marché du privé semble porteur et que nous disposons déjà d'un patrimoine déjà très conséquent et coûteux pour le contribuable ? (Nous pourrions prendre l'exemple des locaux de l'ancienne perception ou l'ancien bureau de poste quasiment inutilisés aujourd'hui)

L'argument principal de notre maire était assis sur sa volonté de conserver absolument ce local à vocation commerciale en le rachetant, Il faut rappeler que transformer un local commercial en habitat aurait de toute façon nécessité pour un investisseur privé l'autorisation de la mairie. Même si les conditions proposées par l'organisme de prêt semblent intéressantes, il s'agit tout de même d'une dette supplémentaire à 100% à la charge de notre commune. L'engagement inattendu mais sans doute opportun du conseil départemental, visant à encadrer davantage cette opération à court terme dans l'intérêt de la commune et au-delà des premiers effets d'annonce, nous a finalement orienté vers une abstention vigilante plutôt qu'à un vote contre prévu initialement.

Il est évident qu'un projet d'ampleur visant à réhabiliter et revitaliser le centre-ville (type FENICS) aurait obtenu tout notre soutien. Il aurait, sans aucun doute, été largement subventionné et aurait surtout permis d'avoir une action beaucoup mieux structurée et tournée vers l'avenir que des achats ponctuels qualifiés d'opportunistes. C'est la vision et l'approche que nous défendons car notre village doit absolument s'adapter et construire son avenir en profitant de ses nombreux atouts tout en corrigeant ses faiblesses structurelles. Mais tout cela ne peut qu'être le résultat d'un travail collectif visant à prendre en compte les attentes de chacun, anticiper les besoins futurs de notre population et drainer toutes les sources de financement indispensables à un projet ambitieux.

Nous vous souhaitons à tous, Arthéziennes et Arthéziens, un très bel été 2023 !

**Émilie DUCASSE, Adeline TORAL, Kevin BENZIN et Jean Luc DELEAU**



## ACHAT DE L'IMMEUBLE DE LA PHARMACIE

Cette acquisition a été votée par la majorité du conseil municipal, lors de la réunion du 9 juin, pour un montant de 136 000 €. La pharmacie rayonne sur une zone bien plus large que la seule commune d'Arthez. Son activité est en pleine évolution, avec de nouveaux services, ce qui nécessite d'avoir davantage d'espace, l'extension étant impossible dans le local actuel.

Après avoir envisagé une délocalisation sur N'Haux, ce qui aurait été très dommageable pour le centre bourg, les pharmaciennes ont trouvé récemment un accord avec le propriétaire pour acheter l'ancien « Petit Casino ».

À partir de là, le bâtiment actuel était mis en vente. Il fallait être réactif car l'intérêt de la commune était manifeste. Déjà propriétaire du bâtiment mitoyen, il était naturel de saisir l'opportunité d'acquérir le rez-de-chaussée, pour en faire un projet structurant du centre bourg, en réunissant les deux bâtiments.

Le financement sera assuré dans un premier temps par l'EPEL (Etablissement Public Foncier Local), ce qui va permettre à la commune de reporter la dépense pendant quatre ans et de mettre à profit cette période pour se rapprocher du Département et des organismes publics qui l'accompagneront dans la conception et la réalisation du futur projet.

## LISTE DES EXPOSANTS DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE À ARTHEZ DE BÉARN

L'ESBARIADE	Cruzalèbes	Boumourt	Bière	
CLOS LACABE	Riuné	Cuqeron	Vin de Jurançon	Vin rouge d'un autre producteur
LA FERME DE DEMAIN	Hoarau	Arthez-de-Béarn	Entrée porc	
LES CHÈVRES DE BRASSENX	Brassenx	Castétis	Entrée Tapas de chèvre	
FERME LAHOURCADE	Ranque-Labasse	Casteide-Cami	Entrée canard	
DOMAINE EKOTO	Kalna	Lasseube	Plat porc	
LES P'TITS CUISINÉS	Poublan	Castillon-d'Arthez	Plat veau	
LA FERME DE MENAÛT	Lesclauze	Bonnut	Accompagnement frites	
AU LOPIN MARAICHER	Noubel	Pau	Accompagnement crudités	Dessert melon
GIVRÉS DES PRÉS	Cheriti	Casteide-Candau	Dessert glace	
FERME COUSSIRAT	Coussirat Hourtet	Monein	Fromage brebis	
BIO LANGERIE DES MOULINS	Irazoqui	Lantabat	Pain	
SAVONNERIE LA PACHERAIE	Silva	Orthez	Cosmétiques	
<b>TOTAL EXPOSANTS : 13</b>				



Un merci tout particulier à Guénaelle Virenque (Guéna Photographie)